



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

archéologie

Question écrite n° 78015

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les propositions que formule l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) dans le contexte des travaux de la Commission d'évaluation scientifique, économique et sociale du dispositif d'archéologie préventive. La mise en œuvre de ces propositions permettrait à l'Inrap de renforcer son rôle de tête de réseau, de développer ses actions de diffusion, tout en facilitant la mise en œuvre des diagnostics et de fouilles. Dans ce contexte, il propose de se voir confier la responsabilité de projets scientifiques fédérateurs tels que la mise en place sur internet d'une plateforme d'archéologie nationale pour préserver et mettre en partage l'information scientifique pour le compte de la communauté archéologique. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les suites qu'elle entend donner à cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78015

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2771

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)